AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR Règlement numéro 2430

Avis est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 14 décembre 2020, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté le règlement numéro 2430 pourvoyant à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières, à l'imposition de compensations et tarifs pour la fourniture de services municipaux, le tout aux fins de l'exercice financier 2021.

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé au bureau du greffe à l'hôtel de ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau en vigueur.

Ce règlement entre conformément à la Loi, et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2021.

Donné à Mirabel, ce 15 décembre 2020

La greffière,

Suzanne Mireault, avocate